





## DIPLÔMES / FORMATIONS

Poursuivez-vous toujours des études ?  OUI  NON

Si OUI à quel niveau ? .....

Si NON depuis quelle date avez-vous arrêté ? .....

### DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

Aucun diplôme  
 Inférieur au BAC  BEPC  Niveau 2<sup>de</sup>  Niveau 1<sup>ère</sup>  Niveau Terminale  
 BAC (précisez la série) .....

BAC + 2  DEUG Spécialité .....  DUT Spécialité .....

BAC + 3 & 4  Licence Spécialité .....  Maîtrise Spécialité .....

Autre diplôme (Précisez).....  
.....  
.....  
.....

### DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS (Animation et Sport)

Aucun diplôme

Animation  BAFA.  BAFD  BAPAAT Précisez .....

Sport  BEES 1°  BEES 2° Précisez .....

Brevet Fédéral Discipline : .....

Arbitre  Animateur  Initiateur  Moniteur  Entraîneur

Autres.....

Autre diplôme (Précisez).....  
.....  
.....  
.....

Suivez-vous actuellement une formation dans le champ du sport et/ou de l'animation  OUI  NON

Si OUI, précisez .....

### DIPLÔMES AUTRES SECTEURS

Autre diplôme Précisez : .....

AFPS ou certificat SST (équivalent) obtenu le .....

### V. A. E. - ALLÈGEMENT

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ?  OUI  NON

Envisagez-vous de demander des allègements de formation ?  OUI  NON

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Etre âgé de 18 ans au moins.**

**Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ou de tout autre titre équivalent.**

### Tests préalables à l'entrée en formation

1 - Etre capable d'atteindre le palier 5 (10 km/h) pour les femmes, 7 (11 km/h) pour les hommes du **test Luc Léger**  
Principe : entre 2 lignes espacées de 20 m, courir le plus longtemps possible en respectant un rythme de course qui s'accélère. C'est une épreuve progressive de course. Il s'agit de courir d'une ligne à l'autre séparées de 20 m, et de passer la ligne en concordance avec un bip permettant de donner le rythme de course. Ce dernier sera progressivement accéléré.

#### **2 - Habileté motrice (parcours varié)**

Sont dispensées des tests physiques ci-dessus, les personnes titulaires :

- d'un diplôme délivré par une fédération reconnue par le Ministère chargé des sports
- du BAPAAT, ou d'un diplôme de niveau V ou supérieur dans le champ du sport
- du certificat de qualification professionnelle "animateur de loisirs sportifs"

### Tests de sélection

Les candidats reçus aux Tests préalables peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

#### **1 - Epreuve d'expression écrite**

**2 - Entretien** : à partir d'un dossier de présentation permettant d'évaluer les motivations du candidat à entrer en formation.

#### **3 - Réalisation d'un parcours en vélo**

#### **4 - Une épreuve d'aérobic**

#### **5 - Une épreuve d'Ultimate**

**Objectif de l'évaluation** : Déterminer quels sont les candidats qui ne possèdent pas les savoir-faire et les savoir être minimums pour pratiquer et faire pratiquer (à l'issue de la formation) une APS collective. Mais également, ceux qui ne possèdent pas les savoir être nécessaires à la vie en communauté dans une formation d'une vingtaine de personnes.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et des pièces jointes :

A ..... le .....  
Signature du (de la) candidat (e) :

### DOSSIER A RETOURNER AU :

CREPMM « Sports pour Tous » Midi-Pyrénées  
Maison des Sports  
Rue Buissonnière  
BP 81 809  
31319 Labège cedex

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : le 04 septembre 2009**

**DATE DES TESTS PREALABLES : 14 septembre 2009**